



La « mal-aimée » de la plaisance

Elle est utile, voire indispensable, pour ceux qui n'ont pas de place de port, elle permet de découvrir de nouveaux bassins de navigation, d'être autonome et indépendant et, pourtant, elle est assez peu considérée par le plaisancier. Elle, c'est la remorque, celle qui permet de tracter derrière une voiture tout bateau dont la largeur ne dépasse pas 2,55 mètres. Elle concerne des unités jusqu'à 7 mètres de long, soit plus de 90 % de la flotte française. Le bateau dit « transportable » représente donc le cœur et le gros du marché français – rien que pour ce fait, la remorque méritait que nous lui consacrons un dossier spécial. C'est ce que nous avons fait dans ce numéro, et vous constaterez que l'image de la remorque, fastidieuse à utiliser, vieillotte et synonyme de « galère », a considérablement évolué. Les fabricants se donnent du mal pour moderniser leurs produits et changer l'image qui leur est associée. Quelle que soit la marque, l'objectif est le même : faciliter la vie du plaisancier. Les constructeurs sont en effet conscients que, pour beaucoup de leurs clients, la remorque est perçue comme un « mal nécessaire » et font donc tout leur possible pour que leur utilisation soit simple, rapide

et accessible au plus grand nombre. Chez les deux grands groupes, Talbot Industrie et Trigano – qui représentent à eux seuls une dizaine de marques et les trois quarts du marché de la remorque –, les bureaux de recherche et développement tournent à plein régime. Il y a ceux qui améliorent leurs porte-bateaux avec des systèmes de mise à l'eau ou d'arrimage plus modernes et plus pratiques, et aussi ceux qui inventent « le modèle qui va dans l'eau ». S'y ajoute un permis remorque moins contraignant. Un vent nouveau souffle donc sur le monde de la remorque et il offre plus de liberté aux plaisanciers. À propos de liberté, et du fameux amendement Giacobbi qui instaurerait une redevance sur les mouillages, sachez que la mobilisation contre ce projet est totale et unanime. La Fédération des industries nautiques, en collaboration avec huit autres fédérations du nautisme (Unan, FF Voile, FFM, FFPM, FFPP, FCSMP, FFESSM, FNPPSE), a lancé un appel pour que la mer reste libre (www.merlibre.fr) ; tous sont bien décidés à faire leur possible pour que cet amendement soit retiré... Nous sommes avec eux, bien sûr, et gardons bon espoir.

Stéphanie de Loustal